



PROCES-VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

Faculté

Droit & Sciences Politiques

Références de la session

Numéro de la session	Date	Session	
		Ordinaire	Extraordinaire
N° 01	07/02/2023		■

Textes de référence :

1. Décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 fixant les missions et les règles particulières d'organisation et de fonctionnement de l'université, modifié et complété (art. 43 à 47) ;
2. Arrêté n° 53 du 5 mai 2004 fixant les modalités de fonctionnement du Conseil scientifique de la Faculté ;
3. Arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du Conseil scientifique de la Faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa ;
4. Note de M. le Secrétaire général n° 1500 du 25 décembre 2019.

Domaines de délibération du conseil scientifique de faculté

Conformément à l'article 45 du décret exécutif n° 03-279 du 23 août 2003 suscité, le conseil scientifique de faculté délibère sur :

1. L'organisation de l'enseignement et son contenu,
2. L'organisation des travaux de recherche,
3. Les propositions de programmes de recherche,
4. Les propositions de création ou de suppression de départements et/ou de filières et d'unités et de laboratoires de recherche,
5. Les propositions d'ouverture, de reconduction et/ou de fermeture des filières de post-graduation et le nombre de postes à pourvoir,
6. Les profils et les besoins en enseignants.

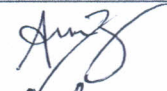


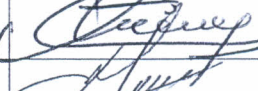
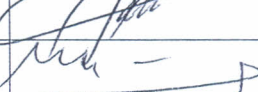
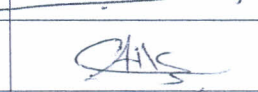
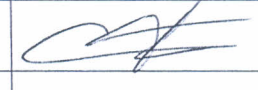
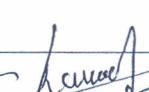


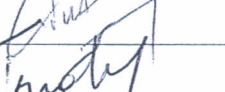



Il est, en outre, chargé :

7. D'agréeer les sujets de recherche de post-graduation et en propose les jurys de soutenance,
8. De proposer les jurys d'habilitation universitaire,
9. D'examiner les bilans d'activités pédagogiques et scientifiques de la faculté qui sont transmis par le doyen de la faculté au recteur de l'université, accompagnés des avis et recommandations du conseil.

Il est saisi de toutes autres questions d'ordre pédagogique ou scientifique qui lui sont soumises par le doyen
Le conseil scientifique de faculté exerce les prérogatives du conseil scientifique de l'unité de recherche prévu à l'article 16 du décret exécutif n°99-257 du 16 novembre 1999, fixant les modalités de création, d'organisation et de fonctionnement des unités de recherches. En cette qualité, il étudie et émet son avis en particulier en ce qui s'en suit :

1. Les projets de recherches de l'unité et son programme d'activités,
2. L'organisation des travaux scientifiques et technologiques,
3. La création et suppression des équipes de recherche.

1. Liste des présents aux travaux du conseil scientifique de la faculté Membres du conseil scientifique de la faculté ¹

N°	Nom et Prénom	Qualité	Emargement
1	AÏSSAOUI Azedine	Président du conseil scientifique Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
2	BERRI Noureddine	Doyen de la Faculté	
3	MAÏFI Laziz	Vice-Doyen Enseignements	
4	ALLAM Lyès	Vice-Doyen PG recherche & Rel. Ex.	
5	IRATEN Abdallah	Chef département Ens. de base	
6	BEZGHICHE Boubekeur	Chef département droit privé	
7	TEBRI Arezki	Chef département droit public	
8	MAZIZ Abdesslem	Président Comité sc. Dép. Ens. base	
9	HAROUNE Noura	Présidente Comité sc. Dép. Droit privé	
10	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public	
11	BOUDA Mohand Ouamar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
12	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base	
13	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public	
14	KEBAÏLI Tayeb	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
15	OUSIDHOUM Youcef	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit privé	
16	TOUATI Nassera	Directrice de Laboratoire	
17	BENKHALED Saadi	Représentant Maîtres-assistants	
18	KADOUM Mohamed	Représentant Maîtres-assistants	
19	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque	

¹ Conformément à l'arrêté n° 579 du 24 mai 2022 fixant la liste nominative des membres du conseil scientifique de la faculté de droit et des sciences politiques de l'université Abderrahmane Mira de Béjaïa.

Membres du conseil scientifique absents

N°	Nom et Prénom	Qualité
1	AMIROUCHE Hania	Représentante enseignants de rang magistral dép. Ens. de base
2	NATOURI Karim	Président Comité sc. Dép. Droit public
3	BARKANI Amar	Représentant enseignants de rang magistral dép. Droit public
4	HACHEMAOUI Nabil	Responsable de la Bibliothèque

I- Ordre du jour de la session

1. Validation des résultats du concours d'accès à la formation de 3^{ème} cycle en vue de l'obtention du doctorat (LMD) ;

II- Déroulement des travaux de la session ²

Point n°1 : Validation des résultats du concours d'accès à la formation de 3^{ème} cycle

1- Présentation du dossier

Le Conseil a procédé à l'examen d'un point de l'ordre du jour ayant trait à la validation des résultats du concours d'accès à la formation de 3^{ème} cycle en droit en vue de l'obtention du diplôme de doctorat pour l'année universitaire 2022-2023, habilitée par arrêté n°960 du 5 décembre 2022 et ce, pour les spécialités :

- **Droit administratif** pour trois (03) places pédagogiques ;
- **Droit privé** pour trois (03) places pédagogiques ;
- **Droit des affaires** pour trois (03) places pédagogiques ;
- **Droit pénal et sciences criminelles** pour trois (03) places pédagogiques.

Le Conseil a pris acte du déroulement des épreuves du concours en date du 04 février 2023 et ce, dans le strict respect des dispositions :

- du décret exécutif n° 22-208 du 05 juin 2022 fixant le régime des études et de la formation en vue de l'obtention des diplômes de l'enseignement supérieur ;
- de l'Arrêté n°991 du 1 août 2022 fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat ;
- de la Note n° 960/D.G.E.F./2022 du 5 décembre 2022 relative aux modalités d'organisation du concours d'accès à la formation de troisième cycle en vue de l'obtention du diplôme de Doctorat au titre de l'année universitaire 2022-2023.

2 - Résolutions

Au vu des résultats du concours approuvés par délibération du comité scientifique du département de droit public pour les spécialités droit administratif et droit des affaires en date du 07 février 2023 ;

Au vu des résultats du concours approuvés par délibération du comité scientifique du département de droit privé pour les spécialités droit privé et droit pénal et sciences criminelles en date du 07 février 2023 ;

Après délibération, le Conseil scientifique valide les résultats du concours, dont les listes complètes sont jointes en annexe du présent procès-verbal et autorise les étudiants dont les noms suivent, admis par ordre de mérite, à s'inscrire en première année de 3^{ème} cycle en vue de l'obtention du diplôme de doctorat respectivement en droit administratif, en droit des affaires, en droit privé et en droit pénal et sciences

²Le nombre de points est fixé conformément aux points inscrits à l'ordre du jour.

criminelles pour l'année universitaire 2022-2023, sous réserve de la présentation d'un projet de Thèse en accord avec un directeur et sa soumission à l'agrément du Conseil Scientifique.

A - Spécialité Droit Administratif : 3 postes.

N°	NOMS	PRENOMS	Observations
01	HAMZI	Radhia	Admis (e)
02	DJAMAI	Souhila	Admis (e)
03	HADRI	Feriel Louiza	Admis (e)

B - Spécialité Droit des Affaires : 3 postes.

N°	NOMS	PRENOMS	Observations
01	SOUED	Nassera	Admis (e)
02	KHEDIRI	Soumaya	Admis (e)
03	ZAIDI	Farouk	Admis (e)

C - Spécialité Droit Privé: 3 postes.

N°	NOMS	PRENOMS	Observations
01	OUAZENE	Fahima	Admis (e)
02	MEZZAI	Lydia	Admis (e)
03	ALIOUI	Salim	Admis (e)

D - Spécialité Droit Pénal et sciences criminelles : 3 postes.

N°	NOMS	PRENOMS	Observations
01	MOKRANI	Manal	Admis (e)
02	HABCHI	Zine El Abibidine	Admis (e)
03	BALIT	Aissa	Admis (e)

III- Conclusion des travaux

1. Résolutions approuvées

- 1) Validation des résultats du concours d'accès à la formation de 3^{ème} cycle en vue de l'obtention du diplôme de doctorat pour l'année universitaire 2022-2023 ;

2. Recommandations Néant.

Bejaia, le 07 fevrier 2022.

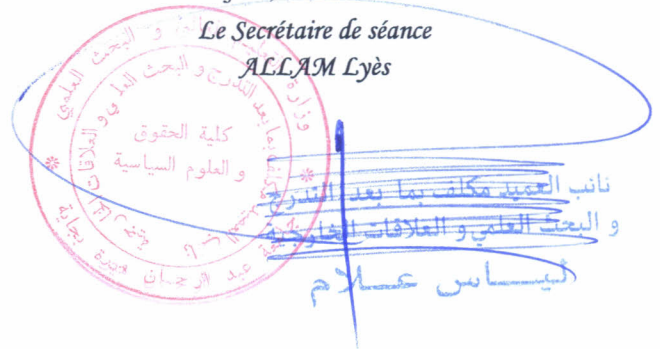
Le Président du conseil scientifique
de la faculté

ALSSAOULAZEDINE



رئيس المجلس العلمي
الأستاذ: عز الدين عيساوي

Le Secrétaire de séance
ALLAM Lyès



- Copie à Monsieur le Recteur de l'Université.
- Copie à Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Politiques.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé des Etudes.
- Copie à Monsieur le Vice Doyen chargé de la Post-Graduation et de la Recherche.
- Copie pour affichage.